



Par dépôt électronique seulement

Le 24 octobre 2025

Me Carolina Rinfret, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Me Simon Turmel
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

800, boulevard de Maisonneuve Est
11^e étage
Montréal (Québec) H2L 4M8

Courriel : turmel.simon@hydroquebec.com

OBJET : Demande du Distributeur pour la révision tarifaire des années 2026-2027,
2027-2028 et 2028-2029
Votre dossier : R-4307-2025
Notre dossier : LTG08157 ST

Chère consœur,

Conformément au traitement proposé dans le tableau B-1 de la pièce révisée HQD-1, Document 1, Hydro-Québec, dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur), dépose les extraits du dossier R-4270-2024 portant sur les suivis de décisions identifiés « dépôt à venir », sous la cote HQD-7, Document 4.

Le Distributeur rappelle que ces suivis¹ ont fait l'objet d'un examen exhaustif par la formation de la Demande tarifaire 2025 (dossier R-4270-2024) et par l'ensemble des participants, jusqu'à la fin de l'argumentation des participants et que la preuve relativement à ceux-ci est donc complète. L'ensemble des participants à la Demande tarifaire 2025 a en effet eu l'occasion de poser des questions en demandes de renseignements, produire des mémoires et contre-interroger à l'audience sur ces sujets.

De ce fait, le Distributeur souligne qu'il serait inefficace de recommencer tout le processus d'étude de ceux-ci dans le cadre du présent dossier et il demande à la Régie qu'il soit mis en place un traitement adapté afin de tenir compte du fait que la preuve a déjà fait l'objet d'un examen complet dans le cadre de la Demande tarifaire 2025.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Simon Turmel

SIMON TURMEL, avocat

ST/jg

¹ Sous réserve du suivi relatif au déversement d'hydrocarbures dans le port de Cap-aux-Meules qui sera abordé lors du volet 2 du présent dossier suivant la décision D-2025-098.